



le secrétaire général

**Monsieur Frédéric CUVILLIER**  
**Ministre délégué aux Transports et de la**  
**mer**  
**Hotel Roquelaure**  
**246 BD Saint Germain**  
**75007 Paris**

Montreuil, le 25 avril 2013

Monsieur le Ministre,

Vous avez lancé les Assises de la mer et des littoraux lors de la mise en place du Conseil National de la Mer et des Littoraux le 18 janvier 2013, séance à laquelle ont participé les représentants de nos confédérations CGT et CGT-Réunion.

La CGT avait fait une déclaration qui prenait, entre autres, acte de ces Assises et de votre décision de procéder à une large consultation des collectivités, de la communauté scientifique, des acteurs socio-économiques ainsi que des associations environnementales, représentés au sein des Comités Maritimes de Façade, pour contribuer à cette étape de l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral.

Les contributions des comités maritimes de façades sont en cours d'élaboration et nous considérons que la consultation des organisations syndicales doit pouvoir s'élargir aux différentes composantes de nos organisations : les Fédérations professionnelles et, en territoire, les comités régionaux CGT, notamment.

En effet, la concertation sur les dix thèmes des Assises rend nécessaire l'organisation de réunions élargies des comités maritimes de façades, en associant les représentants des différents syndicats concernés:

- 1) les fédérations professionnelles des Syndicats maritimes, des Officiers de la Marine marchande, de l'Équipement-environnement (Syndicats des personnels de l'administration de la mer), des Ports et Docks, des Travailleurs de l'État, de la Métallurgie, des Mines et de l'Énergie,
- 2) les instances de la CGT dans les territoires, les Unions départementales et Comités régionaux.

.../...

Nous vous demandons de bien vouloir donner les directives nécessaires aux Préfets maritimes et Préfets de régions et de départements, pour que les Directeurs des DIRM, chargées du secrétariat des Comités maritimes de façades, donnent toutes les garanties aux organisations syndicales concernées qu'elles seront associées et impliquées sur les thèmes, les champs professionnels et les territoires concernés, dans les prochaines réunions programmées par façade.

Nous souhaitons connaître rapidement les modalités de l'audition de nos représentants au sein des comités maritimes de façade ou directement auprès des Préfets.

Vous serait-il possible de faire parvenir à la Confédération copie des interventions de vos services au niveau de chaque façade ? Cela n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Vous comprenez tout naturellement l'attachement de la CGT à ces Assises de la mer et du littoral. Ce sont nos organisations, sur le terrain, qui connaissent le mieux les activités et les problématiques économiques, environnementales et sociales. Elles sont susceptibles d'enrichir la réflexion de l'Etat sur sa stratégie nationale de la mer et du littoral.

Pour mériter le titre d'Assises, il est nécessaire d'être beaucoup plus ouvert à tous les acteurs. Il serait incompréhensible que les premiers concernés, les salariés, soient écartés.

Par contre, nous considérons que ces assises ne sont pas le lieu pour discuter du régime spécial de sécurité sociale des marins (ENIM).

Comptant sur votre intervention pour redonner du sens au dialogue social, nous vous remercions d'avance de permettre à nos organisations de porter leurs analyses et propositions revendicatives dans le cadre de cette concertation sur la stratégie nationale de la mer et du littoral.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.



**Thierry LEPAON**  
Secrétaire général de la CGT